



# Accueil et intégration des salariés

## Accueil et intégration des salariés

L'accueil et l'intégration des nouveaux salariés représente une étape importante pour la mise en place d'une relation constructive dans un établissement. Cette formation vise à doter les équipes d'outils et de compétences nécessaires pour garantir une intégration réussie de leurs nouveaux collègues en leur créant un environnement sécurisant et un encadrement soutenant.

### ► Objectifs de la formation

Cette formation permettra aux participants de :

- Accueillir le nouveau salarié ;
- Faciliter l'intégration du nouveau salarié ;
- Organiser le parcours du nouveau salarié ;
- Accompagner le nouveau salarié dans sa prise de fonction.

### ► Durée de la formation

La durée de la formation est de 2 jours en présentiel, soit 14 heures.

### ► Public concerné

Tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

### ► Contenu de la formation

- L'accueil, l'intégration, la socialisation professionnelle ;
- La culture et la familiarisation avec l'environnement de travail ;
- Clarification des fonctions, des activités, et des tâches ;
- Co-construction du parcours d'intégration du nouveau salarié au sein de la structure ;
- Le retour sur l'activité de travail ;
- La communication et le partage d'information.

### ► Modalités pédagogiques

Durant cette formation, les stagiaires travailleront sur :

- Des apports théoriques ;
- Des mises en situation à partir de scénarios réalistes et concrets ;
- Des échanges pratiques favorisant les discussions et la collaboration.

# Accueil et intégration des salariés

## ► Validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée aux participants.

## ► Type d'intervenants

Formateur expérimenté sur l'accueil et l'intégration des salariés.

## ► Conditions d'accès

Tout professionnel adressant sa fiche d'inscription.

## ► Frais de formation

360 € / personne les 2 jours de formation.

## ► Financement de la formation

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- Plan de développement des compétences pour les salariés ;
- Financement individuel.

## ► INSCRIPTION

Prendre contact avec le Pôle  
Communication Développement et Territoires

Pour plus d'informations, l'ERTS-CFAS organise des réunions d'informations tous les mois (consulter les dates sur notre site internet)

## ► Dates et lieux

Session inter-établissements à l'ERTS d'Olivet  
Les 3 et 4 octobre 2024

Ou en intra-établissements sur demande

## ► CONTACTS

Secrétariat :

[contact.formations@erts-olivet.org](mailto:contact.formations@erts-olivet.org)

☎ : 02 38 69 17 45

ARDEQAF

ERTS - CFAS

2032 Rue du Général de Gaulle - CS 60002  
45166 OLIVET Cedex

☎ : 02 38 69 17 45

[www.erts-olivet.org](http://www.erts-olivet.org)

SIRET 48927001700010

L'ERTS-CFAS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901